

Département du BAS-RHIN	
Arrondissement de HAGUENAU	
Nombre des conseillers élus :	<b>15</b>
Conseillers en fonction :	<b>15</b>
Conseillers présents :	<b>14</b>

COMMUNE DE DAMBACH

-----  
**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**  
-----

**Séance du 17 mai 2008**

Sous la présidence de Mme le Maire, Simone WAMBST

Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 7 mai 2008

**Membres présents :** Mmes. Paulette KOERCKEL, Marie-Odile LUX, Barbara PRINTZ, Marielle WINTER, Messieurs Raphaël BUSCH, Christophe GASSER, Joël HERZOG, Yannick KLEINKLAUS, Didier NAGEL, Martial NEUSCH, Benoît ROTH, Samuel SCHWOOB, Gérard WAMBST.

**Membre excusé :** M. Albert PETRY

M. Yannick KLEINKLAUS a été nommé secrétaire de séance.

***Objet : N° 1) Adoption du Procès-verbal du 12 avril 2008***

**Mis aux voix, le procès verbal de la séance du 12 avril 2008 est adopté à l'unanimité**

***Objet : N° 2) Demande de subvention***

**Chauffage école maternelle**

M. Joël Herzog informe le Conseil Municipal que la chaudière de l'école maternelle est tombée en panne et dans l'urgence il a fallu la remplacer. Par conséquent, il est préconisé d'installer une chaudière à condensation munie d'une régulation de chauffage avec sonde extérieure et d'une programmation journalière et hebdomadaire tout en conservant le circuit existant, intégrant l'installation d'un tubage. Ceci dans l'optique de réaliser des économies d'énergie.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,  
décide**

- **de confier le remplacement de la chaudière à l'école maternelle aux  
Etablissements WENDLING de Mertzwiller pour un montant  
de 9 682.88 € HT**
- **de solliciter la participation du Conseil Général du Bas-Rhin au titre des travaux  
d'économie d'énergie (taux modulé 31 %)**
- **d'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de  
ces travaux**

***Objet : N° 3) Elections des membres du CCAS***

Mme le Maire rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Municipal de fixer le nombre de représentants au Conseil d'Administration du CCAS. Outre le Maire, Président de droit, le Conseil d'Administration du C.C.A.S comprend des membres élus en son sein par l'organe

délibérant de la commune ainsi que des membres représentant les associations locales et la famille. Mme le Maire propose ainsi que les membres soient au nombre de 6.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité  
décide**

- de fixer au nombre de trois les membres autre que les élus municipaux à savoir :  
**Madame Chantal KLEINKLAUS, Madame Clarisse SCHLEIFFER, Monsieur Georges ROTH**
- de fixer au nombre de trois les représentants du Conseil Municipal à savoir :  
**Madame Marie-Odile LUX, Monsieur Raphaël BUSCH, Monsieur Christophe GASSER**
- d'annuler le point 6 e) de la séance du 5 avril 2008

***Objet : N° 4) Indemnité de conseil du percepteur***

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une indemnité de conseil est allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes par décision de l'assemblée délibérante. Aussi, en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil. Ainsi conformément à l'article 3 de l'arrêté, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,  
décide**

- l'attribution de l'indemnité de conseil au Receveur-Percepteur en charge de la Trésorerie de Niederbronn-les-Bains

***Objet : N°5) Divers***

\* Droit de Prémption Urbain

Section 17 parcelles 27 et 28, lieu dit « Langhart »  
Section 15 parcelles 72/2 et 133/2 lieu dit « Strengen »

\* Mme le Maire précise que la prochaine réunion du CCAS aura lieu le mercredi 28 mai 2008.

\* Mme le Maire informe qu'une fête sera organisée pour le départ à la retraite de Monsieur Jean-Pierre LUX au cours du mois de Juin.

\* En réponse à Mme Marie-Odile LUX concernant l'estimation pour le terrain jouxtant le cimetière de Neunhoffen, M Joël HERZOG précise que l'agent immobilier d'Alsace Loisirs de Niederbronn-les-Bains s'est rendu sur place pour apprécier la valeur du bien.

\* M Christophe GASSER suggère l'implantation d'un lampadaire à l'abribus au Wineckerthal

\* Mme Marielle WINTER informe qu'une maman l'a contacté concernant le danger de l'arrêt du bus scolaire les après midis à Neunhoffen rue Principale, M Joël HERZOG propose qu'il rencontrera M Charles HUNCKLER chauffeur pour évoquer ce problème.

\* En réponse à M Gérard WAMBST concernant le déplacement des containers de collecte de verre et de vêtements de Neunhoffen, Mme le Maire précise que l'ensemble des containers de la commune a été installé au Mille Club pour faciliter l'accès des véhicules de ramassage.

\* Distribution du compte rendu du 14 avril 2008 de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Délibération publiée et transmise à la Sous-Préfecture de  
Haguenau  
ce 19 mai 2008  
Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
certifié à Dambach le 19 mai 2008  
le Maire,  
Simone WAMBST